

INTERCLUBS PAR EQUIPES

FOURSOME DAMES

Règlement particulier de l'épreuve

LA GRANGE AUX ORMES ⁽⁵⁷⁾

Samedi 07 avril 2018

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- ⇒ Toute joueuse participant à l'épreuve doit être titulaire d'une licence de lien 1 :
- ⇒ Championnat ouvert à tous les clubs du Grand Est (maximum 18 clubs*)
- ⇒ Équipes constituées de 4 doubles au maximum (8 joueuses)
- ⇒ Le Club vainqueur de l'épreuve sera Champion

* L'épreuve se déroulant sur une seule journée, la participation sera limitée aux 18 premiers clubs inscrits.

INSCRIPTIONS

- ⇒ L'inscription des équipes se fait sur Extranet : <http://xnet.ffgpolf.org> au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve ;
- ⇒ L'inscription des joueuses se fait sur Extranet : <http://xnet.ffgpolf.org> au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.
- ⇒ **La composition des doubles doit être annoncée lors de la réunion des Capitaines.**
- ⇒ Le droit d'inscription **s'élève à 100 euros** par club et doit être réglé avant la date limite d'inscription des joueuses.

FORME DE JEU

- ⇒ 4 doubles / foursome stroke play / 18 trous ;
- ⇒ Les 3 meilleurs scores seront retenus pour le classement final ;
- ⇒ Réunion des Capitaines fixée par le comité de l'épreuve ;
- ⇒ Départage selon le règlement général des épreuves fédérales ;

PRIX ET RECOMPENSES

Un Trophée remis en jeu chaque année est confié au club gagnant.

Un Trophée est offert aux 3 premières équipes.

COMITE DE L'EPREUVE

- ⇒ Le Président de la Ligue ou son représentant ;
- ⇒ le Président de l'Association Sportive ou son représentant ;
- ⇒ un représentant du corps arbitral.